

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 27 juin 2022 à 18 h 30

PRESIDENCE DE Eric DELHAYE, Maire de LAON.

PRESENTS ou REPRESENTES Mesdames & Messieurs

S.LETOT-DURANDE - S.DUPONT(pouvoir à C.MATHIEU) - Y.BUFFET - C.MATHIEU -
F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES - P.MOZIN(pouvoir à A.DELEBARRE-TESSÉDRE) -
G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D.VALISSERT - D.VALLIERE - D.PIERRE - A-M.SAUVEZ -
F.POIDEVIN - A.DELEBARRE-TESSÉDRE - J-M.QUERE - H.LAHYANI(pouvoir à
S.ETIENNE-CHARLES) - H.DAUCHEZ - E.GOULLIEUX - A.LEFEVRE -
A.TOURNEUX(pouvoir à F.POIDEVIN) - C.CHATELAIN - M.BEAUFRERE(pouvoir à
C.CHATELAIN) - B.LEBEL - M-P.FOURDRAIN FAY(pouvoir à F.JOLY) - P.CERVI -
B.LAGNEAU - C.GUILLAUME - F.KARIMET - C.MEULLEMIESTRE - Y.RUDER - N.DRAGON

ABSENT EXCUSE Yves ROBIN, Nathalie DUSSART

SECRETAIRE DE SEANCE Marie-Michelle PASCUAL

RAPPORTEUR **Claudia MATHIEU**

- 25 -

**Modification des tarifs péri et extrascolaires des enfants scolarisés en ULIS
et habitant hors Laon**

date de convocation
au conseil municipal Lundi 20 juin 2022

Mes chers collègues,

Actuellement, les familles des enfants scolarisés à Laon en U.L.I.S. (Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire) et résidant dans une commune extérieure bénéficient du tarif D soit actuellement 5,22 €.

Par souci d'équité et de nécessité d'accompagnement scolaire qui ne peut se faire sur leur commune de résidence, la commission éducation-jeunesse propose un changement de tarif pour celles-ci.

Il serait souhaitable d'appliquer les tarifs laonnois fixé selon leur quotient familial.

AUSSI, MES CHERS COLLEGUES, LA COMMISSION DES FINANCES ET EDUCATION JEUNESSE AYANT ETE ENTENDUES ET APRES EN AVOIR DELIBERE, JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR :


- **ACCEPTER** d'appliquer le tarif laonnois (selon leur quotient familial) pour les familles résidents dans une commune extérieure et ayant un ou plusieurs enfants scolarisés à Laon en U.L.I.S.

*

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, ADOPTE A L'UNANIMITE
LES CONCLUSIONS DU PRESENT RAPPORT**

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

<p>AFFICHE EN MAIRIE LE 29 JUN 2022 ENREGISTRE EN PREFECTURE LE 29 JUN 2022 CERTIFIE EXECUTOIRE A COMPTEUR DU 29 JUN 2022</p>  <p>LE MAIRE, Eric DELHAYE</p>	<p>LE PRESIDENT DE SEANCE,</p>  <p>Eric DELHAYE</p>
---	---